

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 7^e jour du mois d'octobre 2024, 20 h, à l'édifice municipal, 6822, chemin Royal, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Sont présents et forment quorum sous la présidence de, madame Andréanne Lapointe DeBlois, Bruno Gosselin, Marc-André Goulet, Marion Richard et Olivier Parent.

La directrice générale, madame Michelle Moisan agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Absences : Monsieur le maire Yves Coulombe et André Vézina

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et du maire

ADMINISTRATION

6. Résolution : Don 2024 - ABIO

TRAVAUX PUBLICS & VOIRIE

7. Résolution : Approbation des travaux - Programme d'aide à la voirie locale - Dossier numéro KNN77287 – 20020 (3) – 20240426-012
8. Résolution : Octroi de contrat – Excavation Ben Coulombe – Pose de drain agricole – Garage municipal

LOISIRS & CULTURE

PRÉSENTATION PUBLIQUE

9. Résolution : Projet MADA - Octroi de contrat à DEXCO; Réaménagement – Cour arrière – 7014 chemin Royal

DIVERS

10. Résolution : Adoption des déboursés du mois de septembre 2024
11. Correspondance
12. Varia
13. Période de questions
14. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Monsieur Marc-André Goulet, maire suppléant de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 2241-24**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Bruno Gosselin, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 2242-24**

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2024

Il est **proposé** par Olivier Parent et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024 tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de **septembre 2024** : 13
Coût des travaux : 217 609 \$

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

ADMINISTRATION

6. RÉSOLUTION : DON 2024 - ABIO

Ce point est reporté à la rencontre du mois de novembre.

TRAVAUX PUBLICS et VOIRIE

**RÉSOLUTION
NO : 2243-24**

7. APPROBATION DES TRAVAUX - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - DOSSIER NUMÉRO KNN77287 – 20020 (3) – 20240426-012

ATTENDU QUE la direction générale a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, sur la **proposition** de Marion Richard appuyée par Olivier Parent, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans approuve les dépenses d'un montant de 17 210,38 \$ (toutes taxes incluses) relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**RÉSOLUTION
NO : 2244-24**

8. OCTROI DE CONTRAT – POSE DE DRAIN AGRICOLE – EXCAVATION BEN COULOMBE – GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE les travaux de réfection du garage municipal font partie de la programmation de la TECQ 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marion Richard et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer un contrat à Excavations Ben Coulombe 5 600 \$ selon la soumission no. 202400032 du 3 octobre 2024 pour la pose d'un drain agricole et autres travaux afférents et dont les deniers proviendront de la TECQ 2019-2024.

Cette résolution ainsi que la soumission de l'entrepreneur tiennent lieu de contrat.

LOISIRS ET CULTURE

**RÉSOLUTION
NO : 2245-24**

9. PROJET MADA - OCTROI DE CONTRAT - RÉAMÉNAGEMENT – COUR ARRIÈRE – 7014 CHEMIN ROYAL

ATTENDU QUE la planification d'un espace d'échanges intergénérationnels a été planifié par Option Aménagement;

ATTENDU QUE le réaménagement de la cour arrière de Espace F.-X.-Lachance fait l'objet d'une subvention pour le projet MADA d'abri soleil et de balançoires par le programme PRIMA au montant de 100 000 \$;

ATTENDU QUE le programme Nouveaux Horizons pour Aînés a également octroyé 25 000 \$;

ATTENDU QU'UN appel d'offres sur invitation a été envoyé à trois (3) entreprises;

ENTREPRISE	MONTANT	TOTAL (tx incl.)
DEXCO	94 238 \$	108 350, 14 \$
Entreprises Ben Coulombe	Aucune soumission reçue	
Groupe Less-Vil	95 195 \$	109 450, 45 \$

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer le contrat d'aménagement de la cour arrière d'Espace F.-X.- Lachance à DEXCO pour la somme de 94 238 \$ avant les taxes nettes et dont les deniers proviendront des subventions PRIMA et PNHA.

Cette résolution ainsi que la soumission de l'entrepreneur tiennent lieu de contrat.

DIVERS

**RÉSOLUTION
NO : 2246-24**

10. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

Il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (35 955.63 \$) et le paiement des comptes (110 109.98 \$) totalisant 146 065.61 \$ pour le mois de septembre 2024 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **2246-24**.

Michelle Moisan
Directrice générale /greffière-trésorière

11. CORRESPONDANCE

La Municipalité n'a reçu aucune correspondance officielle.

12. VARIA

Aucun point au varia

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 2247-24**

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Bruno Gosselin et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de lever la séance à 20 h 40.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

MARC-ANDRÉ GOULET
MAIRE SUPPLÉANT

« Je, Marc-André Goulet, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».